

Séance du 6 octobre 2016

Présidence de M. Eric Studer, président

Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2016 - 2021 (2016/P29)

Rapporteur : M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 29/2016, du 24 août 2016, concernant l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2016 - 2021,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016 – 2021, une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de Postfinance, de collectivités publiques suisses, et des établissements bancaires suisses suivants : Banque Cantonale Vaudoise, Banque Raiffeisen, et la Caisse d'Epargne Riviera.

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2016.

**Adopté avec amendement à la majorité
(une dizaine d'avis contraires et trois abstentions).**

Pour extrait conforme le 10 octobre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président


Eric Studer



la Secrétaire


Carole Dind